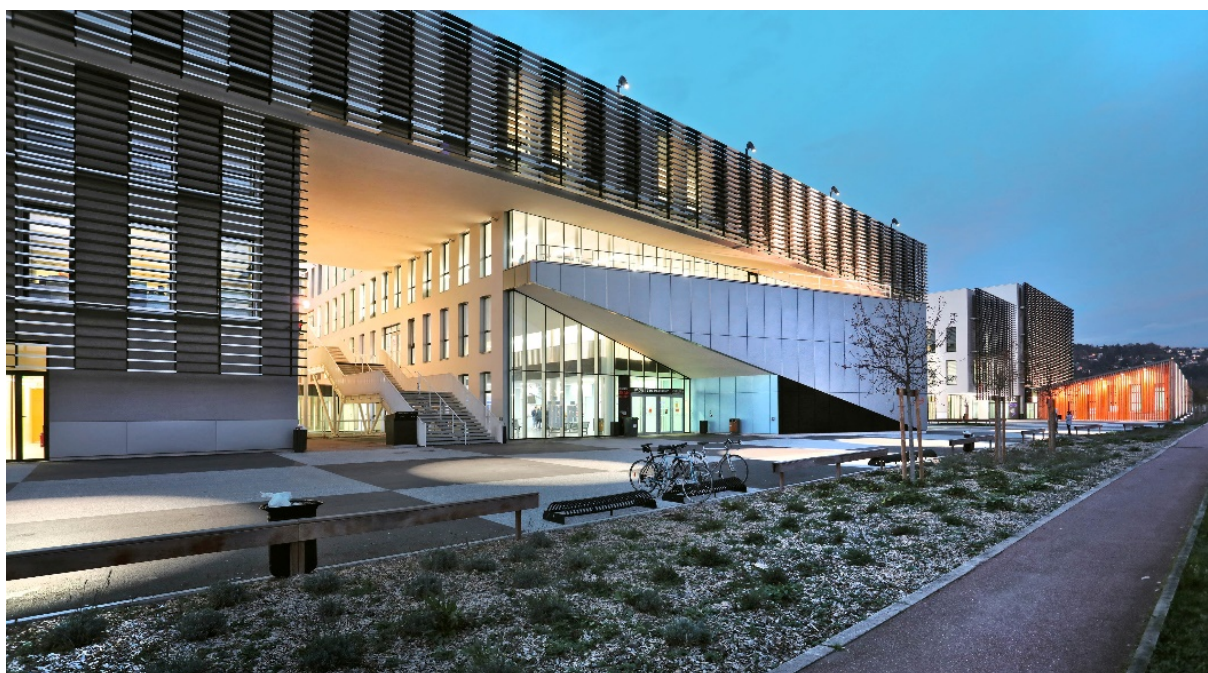


REGLEMENT DES ETUDES

DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MÉDICALES (DFASM)



ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

Table des matières

Textes règlementaires	3
PARTIE 1 DFASM 1 - DFASM 2	4
I- Présentation des enseignements DFASM.....	4
A- Présentation des blocs et UE libres	5
B- Modalités d'évaluation des connaissances en DFASM 1 et DFASM 2.....	7
C- Les modalités de validation du DFASM1 et du DFASM2	8
II- Stages.....	8
A- Généralités.....	8
B- Les types de stages.....	9
C- Déroulement du stage.....	9
D- Objectifs pédagogiques des stages hospitaliers.....	10
E- Modalités de choix de stage	10
F- Validation du Stage	11
G- Congés	11
PARTIE 2 DFASM 3.....	12
I- Enseignement en DFASM 3.....	12
A- Présentation des enseignements.....	12
B- Contrôles continus	12
C- Les modalités d'évaluation	12
II- Modalités du classement en vue du choix de stage de DFASM3.....	13
III- ECNi et accès au 3 ^{ème} cycle	13
D- Mois de préparation aux Epreuves Classantes Nationales (ECN).....	13
E- Les Epreuves Classantes Nationales	13
F- Conditions d'admission en 3 ^{ème} Cycle :	13
IV- Le statut d'auditeur	14
PARTIE 3 Dispositions administratives	15
Stages à l'Etranger.....	15
Bonifications :.....	16
Sports.....	16
Valorisation de l'engagement étudiant	16
Fraude	16
Règlement des examens de la faculté de Médecine (annexe)	16

Annexe 1 Règlement des examens.....	17
Annexe 2 Règlement du stage de médecine générale	19

Références réglementaires :

Vu l'arrêté du 12 mars 2012 relatif à la commission de dérogation,

Vu le décret du 23 janvier 2013 modifiant le statut des internes et relatif aux fonctions hospitalières des étudiants en médecine, en odontologie et en pharmacie,

Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales,

Vu l'arrêté du 7 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine,

Vu l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine,

Vu le décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine,

Vu l'arrêté du 2 septembre 2020 portant modification de diverses dispositions relatives au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales et à l'organisation des épreuves classantes nationales,

Vu le décret n°2021-1156 du 7 septembre 2021 relatif à l'accès au troisième cycle des études de médecine,

Vu l'arrêté du 30 septembre 2021 portant modification de diverses dispositions relatives au régime des études médicales et à l'organisation des épreuves classantes nationales.

PARTIE 1 | DFASM 1 - DFASM 2

I- Présentation des enseignements DFASM

L'année de DFASM1 2021-2022 est la première année du deuxième cycle s'inscrivant dans la réforme du deuxième cycle conformément à l'arrêté du 2 septembre 2020 portant modification de diverses dispositions relatives au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales et à l'organisation des épreuves classantes nationales. Ceci implique que la promotion de septembre 2021 validera son deuxième cycle par l'examen dématérialisé national (EDN) qui se tiendra au début de l'année de DFASM3 par une note de 14/20 sur les items A, et par une note supérieure ou égale à 10 pour les ECOS facultaires. Chaque étudiant pourra participer, après avoir validé son deuxième cycle, à la procédure nationale d'appariement qui prendra en compte les notes des items B de l'EDN, la note aux ECOS nationaux (en mai du DFASM3) et la note du parcours personnalisé.

L'enseignement du 2ème cycle est intégré, c'est-à-dire couplé aux stages hospitaliers. Chaque étudiant de DFASM1 et DFASM2 doit valider successivement chacun des 5 blocs (1/2/3/4/5) au cours du DFASM1 et du DFASM2. Les questions qui constituent officiellement le programme du 2ème cycle sont enseignées au sein des blocs. Les conférences du dernier tour ne sont pas soumises à validation.

La non-validation d'un stage hospitalier entraîne ipso-facto le redoublement de l'année (même si la partie théorique a été validée par ailleurs). De la même façon la non-validation de la partie théorique entraîne le redoublement, stages hospitaliers compris. L'étudiant doit réaliser 25 gardes pendant son externat : 10 gardes aux urgences et 15 gardes dans les services habilités (Cf. procédure garde externes).

Chaque étudiant doit valider l'AGFSU 2 avant le terme du deuxième cycle des études médicales. Les stages débutent la semaine 31 de l'année correspondant au début du mois d'août.

Chaque bloc d'enseignement est sous la responsabilité d'un responsable de bloc proposé par le bureau de direction avec l'avis des enseignants des disciplines universitaires. Chaque année est sous la responsabilité d'un référent scolarité et d'un référent enseignant.

Chaque promotion est répartie en deux groupes (groupe 1 et groupe 2). Chaque étudiant choisit en fonction de son rang de classement en DFASM3 et des contraintes d'équilibre entre les deux groupes. Les redoublants seront affectés en fonction de l'équilibre des groupes. Les deux groupes alternent généralement les périodes de stage et

d'enseignement de manière décalée : pendant que le groupe 1 est en stage, le groupe 2 est en période d'enseignement et vice-versa.

L'année universitaire est partagée en 3 blocs (1, 2 et 3 pour les DFASM1 et 4, 5 pour les DFASM2). Chaque bloc est constitué d'une période de stage temps plein entre 6 et 8 semaines, puis d'une période de travail hors stage alternant temps de travail personnel et temps d'Enseignements Dirigés entre 6 et 8 semaines. La dernière semaine de chaque bloc sera consacrée aux révisions et aux examens.

Les conférences du dernier tour ont lieu à la fin du bloc 5.

Des ateliers de simulation (CEMS) sont mis en place (en DFASM1, 2 et 3) par petits groupes d'une dizaine d'étudiants.

Les séances de simulation sont obligatoires et les étudiants doivent respecter leur groupe d'affectation avec permutation possible avec un autre étudiant.

L'absentéisme injustifié fera l'objet d'un certificat d'admonestation dans le dossier de l'étudiant.

A- Présentation des blocs et UE libres

Blocs

Dans le cadre des enseignements jugés prioritaires, la faculté de médecine met en place un séminaire d'éthique en DFASM 1 et DFASM 2. La présence est obligatoire lors de ces séminaires (un émargement est effectué).

Intitulé des enseignements en DFASM 1	Volume horaire	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen
BLOC 1 : cardiologie, médecine vasculaire, chirurgie vasculaire, pneumologie, maladies infectieuses, dermatologie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	10	4	1 contrôle terminal par période
BLOC 2 : rhumatologie, neurologie, chirurgie orthopédique, médecine physique et de réadaptation, ophtalmologie, ORL, chirurgie maxillo-faciale, neurochirurgie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	10	4	1 contrôle terminal par période
BLOC 3 : urologie, néphrologie, endocrinologie, hépato-gastro-entérologie, chirurgie digestive, transversale	80 + LCA + CEMS	10	4	1 contrôle terminal par période
Anglais	10	1	1	LCA en anglais
UE librement choisie	30	3	1	QROC, QCM, QR, mémoire
Stages hospitaliers		6	2	
ECOS facultaires		10	4	Stations d'ECOS
Total DFASM 1		50	20	

Intitulé des enseignements en DFASM 2	Volume horaire	ECTS	Coefficient	Modalités d'examen
BLOC 4 : oncologie, hématologie, médecine interne, médecine légale, gériatrie, médecine du travail, psychiatrie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	12	5	1 contrôle terminal par période
BLOC 5 : pédiatrie, chirurgie pédiatrique, anesthésie réanimation, réanimation pédiatrique, gynécologie, disciplines transversales	80 + LCA + CEMS	12	5	1 contrôle terminal par période
Conférences du dernier tour	100			
CCC2 ECOS facultaires		15	6	Stations d'ECOS
UE librement choisie	30	3	1	QROC, QCM, QR, mémoire
Stages hospitaliers		8	3	
Total DFASM 2		50	20	

UE Libres :

De préférence, les étudiants doivent avoir validé le niveau 1 lors du premier cycle pour choisir le niveau 2 d'une UE libre.

Pour chaque UE libre, l'enseignant responsable définit les modalités de contrôles de connaissance (questions rédactionnelles, mémoires avec soutenance, oraux, contrôle continu, présence...). Les étudiants sont informés des modalités d'évaluation lors de la première séance de cours.

Les évaluations ont lieu lors du second semestre.

Intitulé des U.E. librement choisies	Année éligible	Enseignant responsable de l'U.E.
Anglais	DFASM1/DFASM2	M. Strigini
Stratégies des examens de laboratoire	DFASM2	T. Bourlet
Psychologie et Neurobiologie	DFASM1/DFASM2	C. Massoubre
Santé de la Mère et de l'Enfant	DFASM1/DFASM2	C. Chauleur
Initiation à la langue des signes et prise en charge du patient sourd	DFASM1/DFASM2	H. Bonnefond
Médecine humanitaire (niveau I/II)	DFASM1/DFASM2	P. Flori
Gestion des risques (niveau II)	DFASM1/DFASM2	P. Berthelot
DU pré-master	DFASM1/DFASM2	
Histoire de la Médecine	DFASM1/DFASM2	B. Dohin
Médecine du sport	DFASM1/DFASM2	P. Edouard
Anatomie	DFASM1/DFASM2	J.M. Prades
Ethique en santé	DFASM1/DFASM2	P. Vassal
Microbiote et santé	DFASM1/DFASM2	M. Strigini

Dans le cas des étudiants en Erasmus, ceux-ci ne choisissent pas d'U.E. libres pour l'année. Une dispense donnera une validation des ECTS correspondant à l'UE libre (3 ECTS)

Les étudiants DFASM1 et DFASM2 ont le jeudi après midi libre, qu'ils soient en période de stage ou pas, pour suivre les cours des U.E. de master et les U.E. librement choisies.

Les inscriptions pédagogiques aux U.E. librement choisies se font en amphithéâtre par classement au mérite et par promotion.

Les redoublants gardent le bénéfice de l'UE libre et de l'UE Anglais s'ils les ont validées.

Examen clinique objectif et structuré (ECOS) : le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

B- Modalités d'évaluation des connaissances en DFASM 1 et DFASM 2

- Aucune évaluation ne pourra être faite en dehors des items EDN.
- Cette évaluation aura lieu à la faculté, par bloc et par groupe.
- La présence est obligatoire, l'étudiant en absence injustifiée sera noté défaillant et devra passer en session 2.

Les épreuves étant réalisées sur tablettes tactiles, les étudiants ne sont pas autorisés à sortir avant la fin des épreuves.

Examen des blocs

A la fin de chaque bloc, un examen terminal est organisé sur 2 épreuves :

- 1 épreuve de LCA
- 1 épreuve de questions de rang A et de rang B :
 - Questions Isolées répondant au format suivant
 - QRU ou QRU+ (Pour rappel les QRU sont des questions où une seule des propositions est exacte, les QRU+ ou One Answer Question sont des QRU où parmi les propositions il faut désigner la plus adaptée)
 - QRM
 - QROC
 - QZU
 - MicroDCP
 - KFP
 - Mini DCP
 - TCS

Calcul de la note finale de l'épreuve de questions :

Questions de rang A : 120 pts

Questions de rang B : 80 pts

Calcul de la note finale de bloc :

La note de l'examen final est calculée de la manière suivante : l'épreuve de questions compte pour 90%, la LCA compte pour 10%.

Validation des blocs

La validation d'un bloc est soumise à l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 tant à l'examen terminal qu'au stage (pas de compensation).

Validation des enseignements hors blocs

- Les enseignements hors bloc sont les suivants : anglais, U.E. libres, ECOS /CCC.
- Ces U.E. ne peuvent pas compenser une moyenne insuffisante du bloc pour emporter la validation du bloc. Les UE hors blocs ne se compensent pas entre elles.
- Pour les DFASM1 entrant dans la réforme la validation facultaire du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOS $\geq 10/20$, la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. La réforme du deuxième cycle implique également la tenue d'évaluation par ECOS nationaux en mai de l'année de DFASM3 dont la note participera à la procédure nationale d'appariement.
- La validation de l'UE anglais et des UE libres est soumise à l'obtention d'une note minimale de 10/20 dans chacune de ces UE.
- En cas d'échec à la première session, l'étudiant recompose les U.E. hors bloc non validées lors de la session de rattrapage qui est organisée fin août même s'il a validé ses blocs.

C- Les modalités de validation du DFASM1 et du DFASM2

- Pour le DFASM1, les étudiants doivent valider les blocs 1, 2, 3, l'UE d'anglais, l'UE libre, les stages hospitaliers et les ECOS. En cas d'absence à la session de l'ECOS de fin d'année, la session de DFASM2 représentera 50 % de la note des ECOS pour valider le DFASM3.
- Pour le DFASM2, les étudiants doivent valider les blocs 4 et 5, les CCC, l'UE libre et les stages hospitaliers. Pour cette année 2021-2022, les étudiants en DFASM2 devront valider les matières du bloc 3 qui n'ont pas été validées durant le bloc A et E de l'ancien système.

II- Stages

A- Généralités

- Conformément à la maquette des stages en DFASM, un stage en médecine générale (MG), un stage aux urgences et un stage en chirurgie sont obligatoires pour tous

les étudiants en deuxième cycle. Le stage de MG peut être choisi en DFASM1, 2 ou 3, indépendamment du bloc et remplacera un stage hospitalier.

- Aucun stage ne peut être réalisé en dehors des choix proposés par la faculté, sauf dans le cadre IFMSA ou de l'inter CHU : convention à venir.
- Du fait d'impondérables, certains maîtres de stage des universités (MSU) sont parfois remplacés au cours de l'année universitaire au sein des trinômes de médecine générale. Malgré ce changement, le stage doit obligatoirement être réalisé avec le nouveau MSU inclus dans le trinôme.

B- Les types de stages

Le stage clinique

Les étudiants doivent effectuer 18 mois de stage temps plein et au moins 25 gardes qui font partie intégrante de la formation.

Les étudiants affectés au service des urgences feront leur stage sous forme de garde.

Les gardes ainsi que les stages des étudiants du 2ème cycle sont rémunérés. Leur temps de présence dans les établissements de santé ne doit pas dépasser vingt-quatre heures consécutives. Un repos de sécurité est obligatoire. Si le samedi matin est travaillé il est récupéré.

Le stage laboratoire : il est optionnel

Les étudiants souhaitant effectuer un stage laboratoire devront se faire connaître auprès de la scolarité.

Le stage aura lieu sur une semaine en fin d'année.

Règlement du stage de médecine générale (annexe2)

C- Déroulement du stage

Les étudiants en Médecine participent à l'activité hospitalière sous l'égide du responsable du terrain de stage et par compagnonnage des praticiens et des Assistants-Chefs de Clinique. Ils acquièrent des compétences et consolident leurs connaissances à l'occasion des visites et consultations externes, des examens cliniques, radiologiques ou biologiques, des soins et des observations.

Ils peuvent pratiquer des actes médicaux de pratique courante sous la responsabilité des seniors et ils sont chargés de la tenue des observations. Ils suivent les enseignements dispensés à l'Hôpital. Ils sont soumis au règlement intérieur de l'établissement hospitalier d'affectation qui précise notamment leurs droits et leurs

obligations à l'égard des patients, du personnel médical et de l'administration hospitalière ainsi que la nécessité de respecter impérativement le secret médical.

D- Objectifs pédagogiques des stages hospitaliers

Les stages doivent permettre à l'étudiant :

- D'appréhender la relation médecin-patient et la place du médecin au sein du système de santé.
- De se familiariser avec la démarche clinique, la sémiologie : entretien avec le patient, analyse des informations recueillies, examen clinique, démarche diagnostique, prescription, suivi de la mise en œuvre et de la coordination thérapeutique.
- De se familiariser avec la démarche de prévention et les enjeux de santé publique.
- D'appréhender les notions d'éthique, de droit et de responsabilité médicale.
- D'appréhender les différentes conditions de l'exercice de la médecine.
- D'appréhender la prise en charge globale du patient.

Les stages ont une durée de six à huit semaines à temps plein. Les étudiants doivent faire des journées de 8h en moyenne et être libérés à 17h au maximum. Une certaine souplesse est possible quant aux horaires préconisés sans dépasser 10h par jour à condition que l'étudiant puisse récupérer les heures travaillées en sus

En cas de redoublement (quelle qu'en soit la cause) les étudiants doivent refaire des stages hospitaliers.

E- Modalités de Choix de stage

En DFASM1 et en DFASM2, les étudiants auront à choisir 7 stages.

Le choix des stages se fera par groupe et selon un algorithme d'optimisation des vœux des étudiants.

La Faculté de Médecine s'est inscrite fortement dans une politique d'évaluation des stages par les étudiants via la plateforme GELULES. En l'absence d'évaluation, l'étudiant se verra attribuer une pondération désavantageuse pour le prochain choix.

L'attribution, une fois effectuée, a un caractère définitif et irrévocable.

Modalités du classement en vue du choix de groupe de DFASM

La note retenue pour définir ce rang de classement est calculée sur les notes de DFASM3 de la manière suivante : moyenne des notes (session 1) obtenues aux QCM fondamentaux avec un coefficient de 0.25 à laquelle on ajoute la moyenne générale des QR avec un coefficient de 0.75.

F- Validation du stage

Le responsable du terrain de stage d'affectation de chaque étudiant est appelé à formuler son appréciation sur l'intéressé sur la fiche de stage. L'étudiant doit obtenir au moins 30 points sur la grille suivante.

Aptitude clinique	/5
Capacité de communication avec le patient et son entourage	/5
Capacité à travailler en équipe	/5
Prise en compte du système global de soins (notions de Santé Publique)	/5
Compréhension de l'intérêt d'une démarche scientifique	/5
Connaissances éthiques et déontologiques	/5
Capacités à se remettre en question (étudiant réflexif)	/5
Assiduité	/5
Evaluation de fin de stage (examen clinique et oral, privilégier le format ECOS)	/20
TOTAL	/60

L'étudiant doit être présent à au moins 2/3 du stage pour le valider.

La validation (ou non) est décidée par le Doyen.

G- Congés

- Les demandes de congés sont gérées par la Direction des Affaires Médicales du CHU. Conformément à la réglementation, les étudiants disposent de 25 jours de congés payés annuels et 25 jours de congés sans soldes sur tout le deuxième cycle.
- Pour les étudiants en stage de médecine générale, une demande complémentaire doit être effectuée au moins trois semaines avant le départ auprès du Dr. Xavier Gocko ou du Dr. Catherine Plotton, via le secrétariat de la scolarité du deuxième cycle après avoir obtenu l'accord des Maîtres de Stage Universitaires.

PARTIE 2 | DFASM 3

I- Enseignement en DFASM 3 (2021-2022)

A- Présentation des enseignements

Intitulé des enseignements en DFASM 3	Volume horaire	ECTS	Modalités d'examen
BLOC C : Thérapeutique, LCA, URGENCES adultes et pédiatriques	72 h	13	7 contrôles continus
Stages hospitaliers		6	
Total DFASM 3		19	

Les items d'enseignement du bloc C, reprenant les modules 10 et 11, seront enseignés de septembre à fin novembre 3 fois par semaine, sous la responsabilité du Pr Fabrice ZENI.

B- Contrôles continus

Ceux-ci auront lieu, dès les premières semaines de septembre avec un contrôle continu toutes les 3 semaines.

C- Les modalités d'évaluation

Les pondérations des épreuves sont les suivantes :

- Les contrôles continus 1, 2, 3 et 4 (portant sur les blocs AEBD) : 15% de la note finale
- Les contrôles continus 5, 6 et 7 (portant sur le bloc C) : 30% de la note finale
- ECN i régionales : 35% de la note finale
- Le Certificat de Compétences Cliniques niveau 2 : 20% de la note finale avec une note éliminatoire à 5/20.

Le certificat de compétences cliniques niveau 2 évalue les compétences des étudiants et non pas des connaissances. L'évaluation sous forme d'oral, comporte deux étapes de 30 minutes : le premier entretien avec un recours à des acteurs pour évaluer les compétences de communication, le second sur l'évaluation des compétences cliniques et de diagnostic.

L'évaluation sera organisée sur une période allant du mois de février à avril.

Un étudiant ayant obtenu une note < 5/20 au certificat de compétences cliniques en première session devra se présenter lors d'un oral de rattrapage. Si la note reste < 5/20 alors l'étudiant sera ajourné.

II- Modalités du classement en vue du choix de stage de DFASM3

Les étudiants sont classés sur la note finale qui résulte de la moyenne obtenue aux 2 blocs (B et D) en session 1 de DFASM2, et de la moyenne des notes des 4 stages (le dernier stage de DFASM1 et les 3 premiers stages du DFASM2) affectée d'un coefficient de 0,20.

III- ECNi et accès au 3^{ème} cycle

A- Mois de préparation aux ECN

La faculté accorde aux étudiants de DFASM3, des semaines d'absence pour réviser les ECN. Les dates d'absence sont fixées au niveau national. Les candidats sont libérés avec obligation de rattraper en faisant du plein temps en juillet.

Au cours de ce dernier trimestre de stage, les possibilités de changement de stage sont possibles en lien avec le projet professionnel ou la prise de fonction de Faisant Fonction d'Interne (FFI).

B- Les Epreuves Classantes Nationales

Pour être admis à se présenter aux ECN les étudiants doivent avoir validé le DFASM3

Le DFASM3 se valide de la manière suivante :

- Une moyenne > 10/20 aux épreuves définies au paragraphe C ci-dessus.
- La validation des stages hospitaliers du second cycle dont 3 stages obligatoires (Médecine Générale, Chirurgie et Urgences) ainsi que la réalisation des 25 gardes (en DFASM2 et/ou en DFASM3).

C- Conditions d'admission en 3^{ème} Cycle :

Le passage en 3^{ème} cycle d'études médicales impose une participation obligatoire à l'ECNi. Un étudiant qui a validé le 2^{ème} cycle, qui n'a pas participé aux ECNi de sa propre volonté et sans raison de cas de force majeure, ne peut pas prétendre au redoublement du DFASM3 (décret n°2016-1597 du 25 novembre 2016).

IV- Le statut d'auditeur

Les étudiants de dernière année de deuxième cycle des études médicales qui, pour des motifs sérieux, et notamment s'ils n'ont pas obtenu, lors de leur présentation aux épreuves classantes nationales, des résultats comparables à ceux qu'ils ont obtenus au cours de la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, peuvent solliciter auprès du Doyen de l'unité de formation et de recherche de leur université une autorisation en vue de ne pas participer à la procédure nationale de choix.

A cet effet les candidats déposent un dossier auprès de l'unité de formation et de recherche de leur université, accompagné de toutes pièces justificatives, dans un délai de quinze jours francs suivant la publication des résultats par le Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sur son site internet www.cng.sante.fr.

Le dossier est examiné par une commission de dérogation réunie par le Doyen de l'unité de formation et de recherche de médecine de l'université, président de la commission.

En cas d'acceptation de la demande du candidat, la commission se prononce sur la formation pratique qu'il effectue, sans que les stages à accomplir soient retirés de la liste des stages proposés aux étudiants hospitaliers, et sur les enseignements théoriques qu'il est autorisé à suivre en tant qu'auditeur.

Le nombre d'étudiants susceptibles de bénéficier de la dérogation accordée par la commission est fixé, chaque année, par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur

- Ils renoncent définitivement au classement obtenu aux ECN de l'année en cours (année N).
- Ils devront prendre une inscription spécifique en qualité d'auditeur de 6ème année de médecine.
- Devront accomplir en surnombre 12 mois de stage et participer aux gardes. Ces stages et gardes sont rémunérés.
- Devront obligatoirement participer aux ECN de l'année N+1.
- Prendront leurs fonctions d'interne au 1er novembre de l'année N+1.
- Ils devront participer aux 7 contrôles continus du Bloc C.

PARTIE 3 | Dispositions administratives

Organisation pédagogique et administrative du 2^{ème} cycle

Année	DFASM1	DFASM2	DFASM3
Responsable pédagogique	Pr Natacha GERMAIN	Dr Tiphaine BARJAT	Pr Fabrice ZENI
Gestionnaire de scolarité	Mme Cécile SABOT 04 77 42 14 14	Mme Chloé LOUBERT 04 77 42 14 38	Mme Christine CREPET 04 77 42 14 11
	medecine-sco2@univ-st-etienne.fr		

Généralités

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du DFASM et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen.

Toute inscription administrative implique la participation aux enseignements théoriques et pratiques (stages hospitaliers inclus).

Stages à l'étranger

L'Université de Saint-Etienne, dont la Faculté de Médecine est engagée dans les programmes ERASMUS et à ce titre, a signé des accords d'équivalence de formations (au niveau du 2^{ème} cycle) entre des Facultés de Médecine partenaires en Suède, Italie, Allemagne, Espagne, Portugal, Roumanie. Les mobilités dans ces facultés peuvent faire l'objet de bourse Erasmus auprès de l'université et de demande de bourse auprès de la région AURA.

Les étudiants souhaitant partir avec l'IFMSA doivent avertir l'administration le plus rapidement possible des dates et des lieux de stage. Les conditions sont celles de l'International Federation of Medical Students Associations (IFMSA) et sont soumis à l'autorisation préalable du Doyen.

De manière libre. Tout autre stage à l'étranger, en dehors des cadres sus définis, ne peut avoir lieu qu'après :

- Demande écrite motivée auprès de la scolarité
- Accord du Chef de Service de l'établissement de départ
- Accord du chef de service de l'établissement d'accueil
- Acceptation de la demande par l'Assesseur à la Pédagogie
- Signature d'une convention
- Accord du Doyen

Il est possible de partir un mois en gardant le bénéfice des congés annuels si le stage effectué à l'étranger est reconnu comme équivalent à un stage en France. Dans le cas contraire, l'étudiant devra partir pendant ses vacances.

Bonifications :

Les bonifications obtenues au cours des semestres impairs seront répercutées sur les blocs 1 et 4.

Les bonifications obtenues au cours des semestres pairs seront répercutées sur les blocs 2, 3 et 5.

Les bonifications peuvent se cumuler dans la limite de 0.6 point/semestre

Sports

Dans l'objectif de permettre au plus grand nombre d'étudiants de l'Université Jean Monnet de pratiquer des activités physiques et sportives, le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose une offre de formation riche de 45 activités accessibles selon Disponibilités sur le site du SUAPS.

Valorisation de l'engagement étudiant

Un certain nombre de bonifications existe pour récompenser l'engagement étudiant, les modalités sont disponibles sur le site de l'Université rubrique « [Valorisation de l'engagement étudiant](#) ».

Fraude

Les étudiants sont informés des risques encourus en cas de fraude (décret n°2013-756 du 19 août 2013 et 2015-652 du 10 juin 2015).

Les sanctions prévues vont du blâme à l'exclusion définitive de l'établissement avec interdiction de passer tout diplôme de l'enseignement supérieur.

Règlement des examens de la faculté de Médecine (annexe1)

Annexe 1

Règlement des examens

Au vu des articles 17, 18 et 19 du Règlement Intérieur de l'Université Jean Monnet adopté par le Conseil d'Administration le 17 Juin 1991 et modifié le 3 Juillet 2017.

Au vu de l'article 5.4 du Règlement Général de Etudes de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 15 Mai 2020.

Toute personne doit se conformer aux consignes d'organisation et de déroulement d'examen ou de concours telles qu'elles sont prévues par les textes en vigueur.

Retards :

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de quinze minutes après le début de la composition. Chaque Faculté ou Institut a la liberté d'assouplir cette règle. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. Mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

En cas de situation entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles seront prises tout en préservant l'égalité de chances de tous les étudiants concernés par l'épreuve.

Eléments constitutifs d'une fraude :

La présence de tout document ou de matériels (même ceux n'ayant aucun lien avec l'épreuve) sur les tables d'examen ou à proximité immédiate est interdite, à l'exception de ceux expressément autorisés auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

Les téléphones portables et tout objet connecté, sont proscrits pendant les examens et doivent être éteints et rangés dans les sacs, sauf mention expresse du contraire auquel cas les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, **le port de tenues ou de signes quelconques :**

- **Ne doivent pas rendre impossible ou difficile l'identification de la personne ou être susceptible d'engendrer un doute sur son identification.**
- **Ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées aux normes de sécurité et à l'organisation et au déroulement des examens et concours.**

Les couvre-chef ne sont donc pas autorisés. Le port du voile est autorisé mais les oreilles doivent être dégagées.

Toute forme de **communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite**, sauf mention expresse du contraire.

Déroulement :

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, **les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure** une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

Lorsqu'une épreuve se déroule sur tablette, aucune sortie définitive ne peut se faire avant la fin de l'épreuve.

Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant, qui la leur restituera à leur retour.

Aménagement des examens :

Les personnes en situation de handicap se présentant à des examens, concours ou contrôles de connaissances bénéficient des aménagements et mesures d'assistance prévues par les lois et règlements. Elles doivent, pour en bénéficier, se faire connaître auprès du service compétent, dans les délais impartis.

Section disciplinaire :

Peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue aux articles R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation, tout usager soupçonné d'être l'auteur ou le complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université.

Ces dispositions doivent être systématiquement rappelées aux étudiants sur les convocations ou les panneaux d'affichage qui en tiennent lieu

Annexe 2

STAGE DE DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (DFASM) EN MEDECINE GENERALE

Généralités

- Conformément à la maquette des stages en DFASM, le stage en Médecine Générale (MG) est obligatoire pour **tous** les étudiants en deuxième cycle.
- Le stage de MG est mis au choix dans différents blocs de spécialités.
- Aucun stage de MG ne peut être réalisé en dehors des choix proposés par notre faculté.
- NB : Du fait d'impondérables, certains maitres de stage des universités (MSU) sont parfois remplacés au cours de l'année universitaire au sein des trinômes. Malgré ce changement, le stage doit obligatoirement être réalisé avec le nouveau MSU inclus dans le trinôme.

Organisation

- Le stage est organisé par périodes tout au long de l'année universitaire :
 - Stage à plein temps (cabinet et ateliers), sur six semaines, parfois sept en raison des jours fériés durant la période ou des examens. Les six autres semaines sont dédiées aux enseignements.
 - La journée se termine à **17h maximum**.
 - Le planning est publié en mois par le secrétariat de la scolarité.
- Dans les cabinets de MG :
 - L'organisation est fonction de chaque trinôme.
 - Le stage s'effectue chez TROIS MSU agréés par la faculté.

Formation

- 60 demi-journées de formation comprenant :
 - 36 demi-journées en cabinet avec le MSU avec possibilité d'assister à la permanence des soins.
 - 2 demi-journées ou journées consacrées à des ateliers pédagogiques en groupe sur les thèmes suivants :
 - Atelier 1 : Habiletés communicationnelles (*Items 1, 3 et 14 des EDN*)
 - Atelier 2: Récit de Situation Complexe Authentique (RSCA) (*Items 3 et 14*)
 - 2 demi-journées de travail personnel de préparation du RSCA
 - 20 demi-journées de travail personnel de préparation des enseignements ou de la docimologie en rapport en fonction du groupe

Validation

La validation du stage doit réunir trois conditions :

- Au moins **25 demi-journées** de présence dont au moins :
 - 24 demi-journées de stage
 - 1 demi-journée d'ateliers à la faculté
- Au moins **10/20 pour le RSCA** sur évaluation de fin de stage par les MSU
- Au moins **30/60 sur la note totale de fin de stage** incluant l'évaluation globale du stage et le RSCA par les MSU selon la même grille que les stages hospitaliers.

Aptitude clinique	/5
Capacité de communication avec le patient et son entourage	/5
Capacité à travailler en équipe	/5
Prise en compte du système global de soins (notions de Santé Publique)	/5
Compréhension de l'intérêt d'une démarche scientifique	/5
Connaissances éthiques et déontologiques	/5
Capacités à se remettre en question (étudiant réflexif)	/5
Assiduité	/5
Evaluation de fin de stage (examen clinique et oral, privilégier le format ECOS)	/20
TOTAL	/60

NB : Evaluation de fin de stage (notée sur 20) = RSCA élaboré à partir d'une situation authentique rencontrée chez un MG, préparé en atelier dédié RSCA et évalué en commun par les MSU.

Invalidation du stage, absences

- Toute note inférieure à 30/60 (grille d'évaluation du stage) conduit à l'invalidation du stage.
- Toute absence non justifiée en cabinet ou en atelier pédagogique conduira à l'invalidation du stage et est signalée aux affaires médicales.
- Pour valider l'étudiant doit effectuer au moins 25 demi-journées en prenant en compte les absences justifiées au cabinet ou en atelier (maladie, congés annuels, stage à l'étranger...)
- **Congés annuels, stages externalisés, simulation et examens**
 - o Ils sont possibles dans la limite du seuil des 25 demi-journées nécessaires à la validation et en fonction des congés annuels déjà effectués (affaires médicales)
 - o NB : Selon les affaires médicales, les congés posés en AOUT correspondant au reliquat des congés annuels de l'année précédente ne peuvent donner lieu à aucune autre absence compensatoire durant le stage effectué d'aout à octobre.
 - o **Au moins trois semaines avant le départ**, la demande doit être effectuée auprès du Dr Xavier Gocko ou du Dr Catherine Plotton, via le secrétariat de la scolarité du deuxième cycle après avoir obtenu l'accord des MSU.

Les référents pour le stage de MG,

Responsables du stage : Dr Xavier Gocko: xavier.gocko@univ-st-etienne.fr et Dr Catherine Plotton catherine.plotton@univ-st-etienne.fr.

Secrétariat : Madame Cécile Sabot : cecile.sabot@univ-st-etienne.fr.